



8. AUTORISATION D'UTILISATION DE L'ADRESSE E-MAIL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis la création du site internet de la Mairie de Montfort vous pouvez retrouver toute la vie de notre Commune, des festivités aux modalités pratiques d'accueil périscolaire et d'inscription au Restaurant scolaire en passant par la liste des associations ou encore les horaires d'ouverture des services municipaux.

Afin de ne rien manquer de ce qui se passe dans notre village, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse e-mail.

Votre nom (en majuscules) : _____

Votre courriel (en majuscules) : _____

Par la communication de cet e-mail, j'accepte que la Mairie m'adresse des informations à l'adresse mentionnée ci-dessus, et déclare être pleinement informé (e) par ce biais.

Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement automatisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail. Pour l'exercer, adressez-vous à periscolaire-montfort@orange.fr.

Cette information nominative est exclusivement réservée à l'usage de la Mairie et ne peut être communiquée à des tiers.

A Montfort sur Argens le ____ / ____ / ____

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

NUMEROS UTILES

MAIRIE

Accueil : 04 94 37 22 90

Service Jeunesse - Directeur

Guillaume BERNARD : 04 94 37 22 94

Service Jeunesse - Adjointe

Delphine BLANC : 04 94 37 22 95

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil : 06 69 26 42 32

RESTAURANT SCOLAIRE

Cantine : 04 94 72 20 49

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Dossier Unique d'inscription dûment complété ;
- Attestation d'Assurance à Responsabilité Civile pour l'année en cours ;
- Photocopie de la carte de Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant ;
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ;
- Le numéro d'allocataire CAF valide ou le cas échéant, les 2 derniers avis d'imposition.

CLUB ADOLESCENTS

- Tous les documents ci-dessus
- Forfait annuel de 15€ par enfant (ordre du Trésor Public).

